



Le 28 mars 2017

Monsieur Bob Hamilton, Commissaire du Revenu et premier dirigeant
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie
7e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

bob.hamilton@cra-arc.gc.ca

Demande d'information : IR0284

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, de l'économie, des prévisions budgétaires et des coûts des programmes, des lois et des politiques. Pour s'acquitter de son mandat, le DPB doit souvent avoir accès à de l'information que des ministères possèdent. Lorsque c'est le cas, le DPB présente une demande auprès du ministère qui détient l'information requise.

Le DPB procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confie au DPB le mandat de « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale ».

Dans le cadre de cette analyse, le DPB vous demande, en vertu du paragraphe 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de lui donner accès à l'information suivante :

Nous aimerions obtenir le total des montants inscrits aux lignes nos 290 à 294 et 390 à 394 de l'annexe 1 de la déclaration T2 pour les années d'imposition 2009 à 2015, les chiffres étant regroupés selon le type de description indiqué aux lignes 600 à 604 et 700 à 704 respectivement, ou regroupés selon le type de description indiqué dans une pièce jointe soumise par le contribuable.

Si un montant inscrit aux lignes 290 à 294 ou 390 à 394 pour un contribuable donné a été réaffecté à une autre ligne de l'annexe 1, nous aimerions obtenir le montant total, pour tous les contribuables, qui a été affecté à chaque numéro de ligne modifié.

Nous souhaitons connaître le montant des réaffectations et le numéro des lignes correspondantes pour les années d'imposition 2009 à 2015.

Nous apprécierions que vous nous donniez l'accès à cette information d'ici le 13 avril 2017. Si nous n'obtenons pas une réponse quelconque d'ici là, nous considérerons votre non-réponse comme un refus présumé et, par conséquent, nous pourrions le signaler à nos comités désignés, conformément aux directives.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 13 avril 2017, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Les détails contenus dans le formulaire de réponse nous aideront à préparer le rapport annuel du DPB.

Votre lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Si vous ou vos employés avez des questions à propos de cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Mark Mahabir (mark.mahabir@parl.gc.ca, 613-301-6708).

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses en temps opportun et pertinentes au Sénat et à la Chambre des communes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur parlementaire du budget,



Jean-Denis Fréchette

c. c. Katharine Rechico, secrétaire adjoint du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0284